## **SOMMAIRE (Suite)**

- Décrets présidentiels du 18 juin 1991 mettant fin aux fonctions de walis, p. 923.
- Décret exécutif du 18 juin 1991 mettant fin aux fonctions du directeur de cabinet du Chef du Gouvernement, p. 923.
- Décret exécutif du 18 juin 1991 mettant fin aux fonctions du chef de cabinet du Chef du Gouvernement, p. 923.
- Décret exécutif du 18 juin 1991 mettant fin aux fonctions d'un chargé de mission auprès du Chef du Gouvernement, p. 923.
- Décret exécutif du 18 juin 1991 portant nomination du directeur de cabinet du Chef du Gouvernement, p. 923.
- Décret exécutif du 18 juin 1991 portant nomination de chef de cabinet du Chef du Gouvernement, p. 923.
- Décret exécutif du 18 juin 1991 portant nomination d'un chargé de mission auprès du Chef du Gouvernement, p. 923.
- Décret exécutif du 18 juin 1991 mettant fin aux fonctions du directeur général de la société nationale de transport maritime des hydraucarbures et des produits chimiques (SNTM - HYPROC), p. 923.
- Décret exécutif du 18 juin 1991 mettant fin aux fonctions du directeur général de l'institut national de génie mécanique (INGM), p. 923.

### ARRETES DECISIONS ET AVIS

#### MINISTERE DE LA JUSTICE

Arrêté du 16 mars 1991 portant affectation d'un établissement pénitentiaire de prévention. 924.

#### MINISTERE DE L'ECONOMIE

Arrêté du 20 avril 1991 relatif aux tarifs des transports aériens internationaux de passagers au départ d'Algérie, p. 924.

# MINISTERE DE L'EOUIPEMENT ET DU LOGEMENT

Arrêté interministériel du 2 juin 1991 fixant le nombre directions regroupant les services l'équipement au niveau de chaque wilaya et déterminant l'organisation interne des services les composant, p. 924.

# **MINISTERE DES POSTES** ET TELECOMMUNICATIONS

- Arrêtés du 10 février 1991 portant transfert de chefs lieu de circonscription de taxe, p. 926.
- Arrêtés du 10 février 1991 portant création de circonscriptions de taxe, p. 926.
- Arrêté du 3 juin 1991 portant augmentation de la dotation du fonds d'approvisionnement en matériel nomenclaturé des postes et télécommunications, p. 926.

## DECRETS

# nomination du Chef du Gouvernement.

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment son article 74-5°;

#### Décrète:

Article 1<sup>et</sup>. — M. Sid Ahmed Ghozali est nommé Chef du Gouvernement.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 5 juin 1991.

Chadli BENDJEDID.

Décret présidentiel n° 91-198 du 5 juin 1991 portant | Décret présidentiel n° 91-199 du 18 juin 1991 portant nomination des membres du Gouvernement.

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment son article 75;

Vu le décret présidentiel n° 89-178 du 16 septembre 1989, modifié et complété, portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret présidentiel n° 91-198 du 5 juin 1991 portant nomination du Chef du Gouvernement;